Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 26 Ramadan 1443
27 Avril 2022

N° 50

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1033**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1034**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1036**
Homologation de résolutions **1037**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1037**
Avis aux créanciers..... **1041**
Convocations
Sociétés anonymes **1042**
Autres sociétés **1047**
Divers
Avis au public..... **1047**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de BH ASSURANCE..... **1048**
Bilan de SICAV AXIS TRESORERIE..... **1050**
Bilan de la SOCIETE AL HIFADH SICAV **1053**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Mise en conformité des Statuts avec le Code des Sociétés Commerciales

et la loi n°2019-47 du 29 mai 2019

et Augmentation du capital de Coficab Tunisie

SA au capital de 2.200.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0296286T

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01 Février 2022, enregistré à la recette des finances de Den-Den à Tunis, le 14 Février 2022, sous le n°22500495, quittance n°M010927, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 11 Avril 2022, sous le n°202225893, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Mise en conformité des statuts avec le Code des Sociétés Commerciales et la Loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements et modification conséquente de l'article 6 des statuts.

- L'augmentation du capital de 2.200.000 Dinars à 31.592.000 DT.

2022T00441SANB2

LES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BH ASSURANCE

Société anonyme au capital de 13 300 000 Dinars

Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord - Tunis -1003

Identifiant unique : 0538937C

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30.03.2022 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis le 19.04.2022 sous le n°22703126 quittance n° M059732, dont une copie originale a été déposée au registre national des entreprises le 22.04.2022 sous le n°202230132, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2021 ;

- Approbation des opérations visées aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Réaffectation de réserves

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 et distribution des dividendes à partir du 07.04.2022;

- Fixation des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit, des membres du comité de rémunération et de recrutement et des membres du comité de risques.

- Nomination de la Société Partner Investment «SPI», pour un mandat de 3 ans en qualité d'Administrateur;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes «CMC» pour les exercices 2022-2023 et 2024;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

2022R01037SANB2

Société L'EPI D'OR DISTRIBUTION

S.A au capital de 2 200 000 Dinars

Siège social : Rue des Martyrs, Sousse

Identifiant Unique : 764157/S

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 8/4/2022 enregistré le 13/4/2022 à la recette des finances de cité Riad à Sousse sous le n°22700788 Quittance n°MO26732 dont une copie a été déposée au centre régional du registre national des entreprises à Sousse le 20/4/2022 sous le numéro 202229157 il a été décidé :

- De Modifier l'objet social de la société et préciser que l'activité principale de la société est : la vente en gros des produits alimentaires.

- La modification des dispositions de l'art 02 des statuts.

2022S00489SANB2

Augmentation de capital social

Société anonyme en voie d'augmentation du capital

Société «AFRICA ENGINEERING»

S.A au capital de 50.000 dinars

MF : 1451538 X AM 000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 02 Mars 2017, enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène - 1082 Tunis le 21 Mars 2017 sous le n°17501791 quittance n°29785, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 10/11/2017 sous le numéro 023342016, il a été décidé ce qui suit :

- L'augmentation du capital social de la société d'un montant de cinquante mille dinars (50.000 DT) à cent cinquante mille dinars (150.000 DT) avec l'incorporation du résultat reporté.

2022401040SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

L'EGANCE DU MARBRE SRL

Capital : 150 000

MF : 1597920/D/A/M/000

Siège social : Borj Touil Houch Berrjab 78 Raoued 2081

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et enregistré à la recette des finances de Kalaat Andalous le 18/4/2022 sous le n°22700504 quittance M015782. Dont un exemplaire du PV a été déposé au Registre national des Entreprises, dossier n°202228889 le 19/4/2022 il a été décidé :

Le Renouvellement du mandat de Mr Salah Rahmouni et l'acceptation de la démission de Mr Chamseddine Aoun.

2022R01007SRLB2

ETABLISSEMENT ZGOLLI FRERES

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2.772.440,000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba n°45 Tunis

Identifiant unique : 09440L/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'AGE du 16/12/2020, enregistré à la recette

des finances Rue Ghandi Tunis le 8/3/2021 sous le n°21800881 Quittance n°20214, il a été décidé d'ajouter l'activité de commercialisation d'engrais et de semences à l'objet social de la société et de mettre à jour les statuts conformément à la loi n°2019-47 du 29/5/2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

Un exemplaire du dit procès-verbal ainsi que des statuts mis à jour ont été déposés au registre national des entreprises en date du 20/4/2022 sous le n°202229102 ; lequel dépôt a été publié au BORNE n°80 le même jour.

2022401039SRLB2

Société «VITAL FEED»

S.A.R.L au capital de 28 000 dinars

3, Rue El Menyar - Résidence Prim-Bloc 03, 2ème Etage - La Manouba - Tunisie»

M.F : N°1420052HAM000

Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 26/6/2021, enregistré à la recette des finances Manouba sous le n°21802697 quittances numéro M040671 en date du 24/9/2021, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises sous le n°2021111114 en date du 22/11/2021, les associés ont décidé ce qui suit :

Approbation des actes de cession des parts sociales :

- Monsieur Hassen Ben Hamouda a cédé 80 parts sociales à Monsieur Abdessatar Mabrouk.

- Monsieur Said Ajlane a cédé 210 parts sociales à Monsieur Abdessatar Mabrouk.

- Monsieur Noomen Mallek a cédé 210 parts sociales à Monsieur Abdessatar Mabrouk.

- Monsieur Abdessatar Mabrouk a cédé 1 part sociale à Madame Radhia Ep Mabrouk.

- Modification de l'article 6 des statuts.

2022401049SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 18/3/2022 enregistré à la recette des finances rue El -Khawarezmi Kairouan en date du 21/3/2022 sous le n°22201120 quittance n°M028028 Mme Dhahbia Fatnassi entant que mandataire de son mari Mr Tijeni Smeti a vendu à Mr Mohamed Ali Mrayhi tout le fonds de commerce exploité comme boulangerie sis à Baten Kairouan

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 5/4/2022.

2022T00440FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte ssp du 4/4/2022 enregistré à la recette des finances de rue Esahel le 8/4/2022 sous le n°22200500 quittance M022147.

Mohamed Amine Mkawer a vendu à Zohra Taboubi la totalité de son fonds de commerce conçu comme un café sis à Elwardia 1 Tunis.

Les oppositions sont recevables au cabinet de maître Mbarek Karima sis à la rue 18 janvier 1952 n°20 Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa le 21/4/2022.

2022T00442FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, daté le 26/3/2022, enregistré à la recette des finances de Ksar Said le 11/4/2022, quittance n°M026700, enregistrement n°22201316, madame Moufida Bent Youssef Driss, ayant l'identifiant unique n°0159500P, a vendu tout le fonds de commerce exploité comme café sis à rue Abdullah Ben Zoubeir n°1 cité Ettahrir Tunis, à Mr Anouar Ben Belaid Ben Nouri Labadi CIN n°13623619.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de maître Mustapha Alouini, au 120 rue Radhia Haddad Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au (JORT).

Ce même avis a été publié au journal Achourouk du 20/4/2022.

2022T00443FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Mourouj le 7/4/2022 quittance M030314 enregistrement 22201483 Mr Mohamed Ben Ayed a vendu à Mme Fatma Chamekh la totalité du fonds de commerce destiné à tous types de commerce et magasin sis au 26 avenue de l'Indépendance Mourouj3.

Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf «avocate» sise au 18 avenue de martyres El Mourouj 1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 14/4/2022.

2022T00445FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Mourouj le 7/4/2022 quittance M030313 enregistrement 22201482 Mr Mohamed Ben Ayed a vendu à Mme Fatma Chamekh la totalité du fonds de commerce destiné à la vente du papier d'emballage du plastique et des produits de nettoyage sis à 26 avenue de l'Indépendance Mourouj3.

Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf «avocate» sise à 18 avenue de martyrs El Mourouj 1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 14/4/2022.

2022T00446FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente daté du 19/4/2022 enregistré à la recette des finances Le Kef le 20/4/2022 sous n°21200481 quittance n°M014130 Mme Afifa Bent Abdelhamid Ben Salem Menasri a vendu à Mr Habib Ben Mohamed Ben Abdallah Benhamadi tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité comme parfumerie et vente articles cadeaux situé à la rue Salah Ayach Le Kef

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur à son adresse n°17, rue 10487 cité Ennour Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la Publication au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Le Temps et Essabah du 23/4/2022.

2022T00447FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Radés le 18/3/2022, sous le n° 22200759 quittance n°M021792 Mr Ridha Ben Atia a vendu à Mr Anis Yousfi la totalité du fonds de commerce sis à 104 avenue la République Radés Ben Arous consistant en un local exploité entant que tout commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions doivent être signifiées à l'adresse de Maître Issam Taabouri sis 02 rue Bayrem Ettounsi Bardo en un délai de vingt jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel

Un avis similaire a été inséré aux journaux Achorouk et le Quotidien le 7/4/2022.

2022R00995FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sidi Hcine le 18/04/2022 sous le n° 22201305, quittance n° M 041908, Mr Mehriz Ben Lotfi Snoussi titulaire de la cin n° 04714580 délivrée à Tunis le 21/03/2006 a vendu à Mr Farhat Ben Othmen Ben Ettaieb Hammami titulaire de la cin n° 02101004 délivrée à Tunis le 07/02/1994 tout le fonds de commerce exploité en un Café sis au 11 bis rue Souk Essrayria (4655 avant) cité Bougatfa 1 Ezzahrouni Tunis.

Toute opposition sera reçue à l'adresse du fonds de commerce ci dessus et ce à partir de 20 jours de la publication au j.o.r.t.

Cette annonce a été publiée au journal "Essahafa" le 23/04/2022.

2022R01028FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par un acte renonciatif enregistré à la recette des finances de Menzel Temime en date du 6/4/2022 quittance n°M025898, Monia Mtar titulaire de la cin n°06252251 et Ala Bouguerra titulaire de la cin n°06498648 et Hayder Bouguerra titulaire de la cin n°09798679 et Liwa Bouguerra titulaire de la cin n°09836745 ont renoncé à tout le fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bouaziz, Menzel Temime exploité en Bijouterie. Les oppositions seront admises entre les mains de Dhia Bouguerra à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de publication au JORT. Publié le 23/4/2022 au journal Achourouk.

2022R01030FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/4/2022 enregistré à la recette des finances Monastir le 12/4/2022 quittance n°M026759, n° d'enregistrement 22202094, Habiba Skhiri titulaire de la CIN 06862544, a vendu à Olfa Mabrouk domiciliée à la Rue Mauritanie Bembla Monastir titulaire de la CIN 06871077 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels inscrit au registre national des entreprises sous n°1362142H exploité au local sis à Ghedir Stah Jabeur (Cité 10) Monastir destiné à l'activité de jardin d'enfants.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours de la date d'annonce au journal officiel entre les mains de Maître Nawfel Ferchichi chef d'agence immobilière Tecnocasa domicilié au Carrefour route de Khnis Monastir.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Alchourouk du 16/4/2022.

2022S00475FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte de vente d'un fonds de commerce en date du 8/04/2022 enregistré à la recette des finances cité Eriadh Sousse le 13/4/2022 enregistré sous n°222200796; quittance n°M026921. M Abdelaziz Ben Ammar Ben Elhdhili Jaidi pour son fils Rochdi Ben Abdelaziz Ben Ammar Jaidi cin n°04464608 délivrée à Tunis le 25/3/1998 et titulaire du matricule fiscal n°1420016D demeurant Sidi Amer Sidi Morched Seliana vend à Mme Salwa bent Mohamed Belhsan Elbekri épouse Samir Hniya, cin n° 05543813 délivrée à Tunis le 11/5/1994 demeurant 8 rue Mohamed Elamti Sousse, la totalité d'un fonds de commerce exploité lavage voitures, à la rue Souhail Ebn Omar cité Eriadh Sousse.

Les oppositions se font au domicile de fonds de commerce dans le délai de 20 jours de la date de son apparition au jort. Cet avis a été publié au quotidien «Achourouk» du 16/4/2022.

2022S00488FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 13/4/2022 et du 14/4/2022 et enregistré à la recette des finances Mahres Sfax le 19/4/2022 sous le n°M017331 Mr Wassim awled daw a vendu à Mr Ali Zammel la Totalité du Fonds de commerce ayant l'objet pour la vente de fruits secs exploité dans le local sis à cité ennour Mahres 3060 Sfax avec ses équipements et tous les éléments incorporels à savoir notamment la clientèle et le nom commercial. Cet acte est délivré par le Maître Wassim Fourati sis à la rue Mohamed Ali n°42 Sfax.

Les oppositions au paiement peuvent être formées chez l'acheteur sis à cité el bahri 3 rue 2235 n°3 Sfax et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au Jort.

2022X00503FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé le 11 et 12/4/2022 et enregistré le 18/4/2022 à la Recette des Finances rue d'Autriche - Tunis sous n°2220 1696 quittance n°M036046, Mourad Ben Salem Snadli, CIN 05423296 résident à la rue Tanit n°01 Carthage - Tunis, a cédé la totalité du Fonds de Commerce avec tous ses composants physiques et moraux servant aux commerces d'articles d'Artisanat sise à 08 rue Mongi Slim - La Marsa - Tunis à Mme Hajer Kssaier, identifiant unique 915164G, CIN 00280542.

Toute opposition sera faite dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de publication au JORT au 08 rue Mongi Slim - La Marsa - Tunis.

Cet avis a été publié au journal le quotidien du 23/4/2022.

2022401031FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé de location de fonds de commerce enregistré à Tunis le 13/4/2022 reçu n°M034735 enregistrement n°22301636 société Espaces des oiseaux sis à rue n°16 cité amal complexe Tarek Ibn Zied magasin B, Manouba 2010, a loué à la société VIANET STORE sis à 43 Avenue de Londres Tunis tout le fonds de commerce dont il est propriétaire existant à 43 Avenue de Londres Tunis destiné au commerce en détail de téléphones et accessoires et ce avec tous ses éléments corporels et Incorporels moyennant un loyer mensuel de 1100 dinars.

Cette annonce a été publiée aux journaux la Presse référence H22000538 et Essahafa référence H22000539 du 20/4/2022.

2022401032FCCC3

Location d'un fonds de commerce gérance libre

Suivant acte S.S.P en date du 15/3/2022, enregistré à la recette des finances Rue de paradis Ariana, le 15/3/2022, Quittance n°35158, Enregistrement n°22302107, Mme Leila Kefi, CIN n°03759493, a loué à Mme Khaoula Harrab, CIN n°07441094, sous forme d'une gérance libre son fonds de commerce sis à 11 Immeuble n°64 résidence Ilyes Dar Fadhal Soukra, les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal la presse le 23 avril 2022.

2022401035FCCC3

Location Gérance Libre d'un Fonds de Commerce

En vertu du contrat rédigé le 31/3/2022 signé le 4 et 11 Avril 2022 et enregistré à la recette des finances de la Marsa le 13/4/2022 sous le n°22302252 quittance n°M045914, la société Pâtisserie Biscuiterie Fine SARL- identifiant unique 0899356 S - représentée par son gérant Mr Mohamed Aymen Abid a loué à la société BiSweet,SUARL - identifiant unique 1705178 C, représentée par son gérant Mr. Sabeur Jabberi avec toutes les garanties du fait et du droit, le fonds de commerce constitué au local sis au lot 21 avenue Hédi Chaker ardh mostakbal destiné à l'exercice de l'activité de pâtisserie industrielle et chocolaterie et point de vente des pâtisseries et produits similaires pour une période d'une année renouvelable à compter du 01/4/2022 jusqu'au 31/3/2023.

Le contrat a été conclu en tant que gérance libre. Ainsi la société locatrice exploitera le fonds pour son propre compte et assumera toute responsabilité ou conséquence pouvant découler de la dite exploitation.

Cet avis est publié aux journaux Assabah et le Temps parus le 23/4/2022.

2022401046FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association pour la Protection de la Région Echraf Plage (APREP)

Sujet : Environnement

Objets : Œuvrer pour la préservation du littoral en véhiculant la culture environnementale à travers des campagnes de sensibilisations, des institutions médiatiques et en coopérant avec des organisations de la société civile pour formuler des Propositions et établir un centre de collecte et d'échange d'informations concernant la protection de la région.

Email : echrafbeach.protect.tn@gmail.com

Adresse : Ettahrir 02 - El Betkin - route Ain Tagardouch, Henchir Echraf, Hawaria, Gouvernorat de Nabeul.

Les membres :

Le Président de l'association : Fourti Salah

Le secrétaire général : Bouraoui Salem

Le trésorier : Majdoub Zouhair.

2022R00990APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Bénévoles Sans Frontière

Siège : 228 Cité Ennasser Mateur Bizerte

Objectif : Contribuer à l'aide des personnes dans des situations d'incapacité ou handicapées et à des personnes sans soutien.

- Contribuer à fournir de l'aide matérielle aux victimes Affectées par des catastrophes naturelles.

- S'efforcer d'établir les valeurs de citoyenneté, de bénévolat, de développement et de travail caritatif.

- Chercher à établir des relations avec des associations et organisations ayant des buts similaires.

Les membres :

Présidente : Ktiti Donia

Vice-Président : Dhaouadi Montassar

Secrétaire Général : Bechir Elkhiari

Trésorière : Salma Channoukh.

2022401009APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Tunisian Association of Microscopic an Aesthetic Dentistry (TAMAD)

Classification : Association scientifique.

Adresse : 44, avenue Moncef Bey, Kram Ouest.

Objectif :

- Renforcer les liens d'amitié avec les sociétés savantes nationales, maghrébines et internationales ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays

- Participation à des événements scientifiques

- Contribuer à la diffusion de la culture scientifique.

Bureau constitutif :

Dr Mohamed Lotfi Argoubi : Président

Dr Walid Sbii : Vice Président

Dr Kérim Meftah : Secrétaire Général

Dr Sofiene Sassi : Trésorier Général

Dr Mohamed Sahbi Layouni : Membre.

2022401025APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un Nouveau Conseil Syndical

Résidence Mariem - Bennour Jaafar

Suivant PV de l'assemblée générale électorale en date du 6/02/2022 enregistré à la recette des finances de Raoued le 23/02/2022 sous le n°22800795 quittance n°M024859 déposée à la municipalité de Raoued le 19/4/2022 sous le n°2324 le nouveau conseil syndical est :

Président : Mr Hassouna Ben Hassena

Secrétaire général : Mr Mohamed Ali Douiri

Trésorier : Mr Walid Benhassen

Membres : Faouzi Mahfoudhi - Kabil El Mosfar.

2022T00434APSF2

Changement de lieu social

ASSOCIATION TUNISIENNE DES SPORTS CHINOIS

- Nom : Association Tunisienne des Sports Chinois

D'après le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'association

Qui s'est tenue le 10 juin 2021 à Tunis, immatriculée à la recette des finances, Manar UN, le 28 juin 2021 Numéro de reçu M041850 Numéro d'enregistrement. 21801602

Il a été décidé de changer le siège social de l'association du 127, Place Bâb Souika, 1006 Tunis à l'adresse suivante :

Rue Rabeh Chaabeni, numéro 14 bis, Cité Al-Intilaka, Al-Omrane Supérieur, Tunisie.

2022T00438APSF2

Syndic des Copropriétaires

De la Résidence «AL MAYAR»

Ceinture entre Route Gremda et Route Caeid Mhamed km3, Sfax

Suite au P.V de l'assemblée générale tenue le 9 Février 2022 enregistré le 25 Mars 2022 à la recette des finances, Quittance N°M021844 - Enregistrement N°22701051.

La composition du corps de syndic est composé comme suit :

Le Président du Syndic : Mr Mejdoub Ali

Le Trésorier : Mr Dhouib Ismail

Le Membre : Mr Fourati Ahmed

Le Membre : Mr Aatia Ahmed

Le Membre : Mr Kallel Abdessalem.

2022X00502APSF2

Syndic Les Pyramides

Ain Zagouan Nord - 2045 - Tunis

En vertu du PV de la réunion de syndic en date du 19-12-2022 et enregistré sous le numéro 8911/22700453 reçu n°M008911 du 19-01-2022. Recette des finances La Goulette.

Les noms élus sont nommés comme suit :

Le président : Mohamed Hakim CIN : 01333469.

Trésorier : Mohamed Mkaouar CIN : 05259156.

2022401043APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Revente aux enchères publiques après dévaluation de 40%

Partie poursuivante : Halima Ben Salem Aboud titulaire de la C.I.N n°03843367 demeurant à rue Iben Sina cité populaire Souassi Mahdia.

Partie saisie : Ali Ben Hassen Ben Mohamed Ahmed titulaire de la C.I.N n°0384061 demeurant à rue Ibenjazar cité populaire Souassi Mahdia

Avocat poursuivant : Maître Lajnef Habib -Avocat- Avenue Bechir Sfar Cité Andalous Mahdia.

Immeuble saisi : L'ensemble de logement situé dans le quartier populaire au sein de la zone d'aménagement urbain de la commune de Souassi, sa délégation Mahdia, est situé au rez-de-chaussée et se compose d'un hall sans toit et de deux locaux de commerce avec la porte principale au milieu, et le nombre des quarte chambres, une cuisine et une douche équipée d'eau potable et de lumière électrique

Mise à prix de l'immobilier mis en vente : Le prix d'ouverture du bien mis en vente a été fixé à trente-huit mille cent douze dinars (38.112.000 d), après réduction du prix de 40%, auquel sont fixés les frais de justice tarifés à la première séance qui, s'élève à trois mille cent quarante-deux Dinars et 153 millimes (3.142.153 d).

Date et lieu de l'adjudication et condition de participation aux enchères : La revente aura lieu le lundi vingt-trois mai deux mille vingt-deux (23/5/2022) à neuf heures du matin.

La participation n'est possible que par ministère d'avocat non stagiaire et - qu'après la consignation du 1/3 du montant de mise à prix.

Visite de l'immeuble : la visite peut s'effectuer tous les jours de la semaine de 9H du matin à 17H.

2022S00490VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

D'un immeuble immatriculé

Avocat poursuivant : Maître Chakroun Mondher avocat à la cour, sis à Sfax, Imm quatre saisons, Bloc C 6ème étage Bureau n°C6/2 Beb Bhar Sfax. Matricule fiscal : 0502060EAP000.

Partie poursuivante : Société Tunisienne de recouvrement des créances STRC, représentée pour cette fin par son D.G dont le siège social est à 52 avenue Lhabib Bourguiba 1001 Tunis, inscrite au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B196131999, Matricule fiscal 000/M/A/719413J.

Partie poursuivies : - La société d'articles sanitaires et chauffage centrale Elloumi «SANICHEL» S.A.R.L représentée par son gérant inscrite au R.C sous le n°B1147271997, dont le siège social est au Bardo 2, Rue Moncef Bey Tunis (partie débitrice).

- Hechmi Ben Mohamed Elloumi, gérant de Sté, demeurant à Tunis 98 rue Bab elkhadra ou à Ariana 13 rue 1936 cité ennasser, Tunis (caution hypothécaire).

- Mohamed ben Mohamed Elloumi, Gérant de Sté, demeurant à Tunis 98 rue Bab elkhadra ou à Ariana 13 rue 1936 cité ennasser, Tunis (caution hypothécaire).

Propriété à vendre :

La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°34251 Sfax dénommé «Essalem» qui consiste en un terrain non clôturé sis à Sfax, route Sidi Mansour km 8.5 à gauche en direction de ladite route. La superficie du terrain est de 1093 mètres carrés. L'accès à ce terrain se fait à travers une piste de 250 mètres de longueur à peu prés à partir de l'extrémité nord de la route précitée. Le terrain est limité par des immeubles voisins de tous les cotés et une piste de 4 mètres de largeur. Le terrain se situe dans une zone viabilisée (eau potable, gaz et électricité).

Mise à prix : Le prix de l'adjudication est estimé d'après l'expert judiciaire Abdellaziz Chrif suivant son rapport élaboré le 4/5/2021 à cent trente trois mille dinars (133.000d, 000) frais de l'adjudication en sus.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi vingt trois mai deux mille vingt deux (23/5/2022) à la salle des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis à Sfax rue Victor Hugo, à partir de neuf heures du matin.

Visite de l'immeuble : Elle se fait tous les jours de la semaine pendant les heures du travail. Pour plus de renseignements tout intéressé peut s'adresser à l'avocat poursuivant maître Mondher Chakroun dans l'adresse de son cabinet ci-dessus indiqué ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges. - Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. - Les étrangers qui veulent participer à l'adjudication doivent au préalable avoir l'autorisation du gouverneur de Sfax - L'enchère se fait sur la base du prix d'adjudication évalué à cent trente trois mille dinars (133.000d, 000). Les enchères sont obligatoirement portées par l'Intermédiaire d'un avocat.

2022X00501VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Hayet Bradai

Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthago 3ème étage Sfax

MF : 000/P/A/898958/K

Créancier saisissant :

Chafik Ben Rhaim Ben Mohamed Ben Romdan, employé, Titulaire de la CIN n°01309509 Domicilié Route Menzel Cheker km 4,5 EL kassas Sfax, ayant élu son domicile auprès de son avocate Maître Hayet Bradai, Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthago 3ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

Anis Khlif, employé, Titulaire de la CIN n°11044607. Domicilié à Route Menzel Cheker Km 4.5 Avenue Elaamal Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Hayet Bradai, Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthago 3ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

L'immeuble saisi consiste en une parcelle de terre de surface approximative 185.000 m2 cent quatre vingt cinq mètres carrés, il mesure, du coin Nord Est vers L'ouest 20.16 m, puis vers le Sud 9, 20 m puis vers l'Est 7,70 m, puis vers le Nord 0,75 mètre puis vers L'Est 12.46 m puis vers le nord 9.2 jusqu'au au coin de départ. Elle est limitée du coté Nord par Dhwib, de l'Est par Mohamed Sallem et du sud Toufik Khlif et Ahlem Romdan et son entrée et de l'ouest par Ben Khamsa, sis à route Menzel Cheker km 5 Sfax. Sur ce terrain est édifié une maison de surface approximative 80 m² composée d'un hall et une chambre et une cuisine une toilette son état est bon tout en carrelage équipé d'électricité et d'eau.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre est de soixante sept mille dinars (67.000,000). Auquel s'ajoutent les frais. Toute personne désirant participer doit consigner le tiers (1/3) du montant avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation du gouverneur.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu mercredi 25 mai de l'année deux mille vingt deux (25/5/2022) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis zone 3 n°4 rue Ahmed Aloulou Sfax.

Affaire n°1510.

La visite :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires administratifs. Pour plus de renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ou a été déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant Maître Hayet Bradai bureau sis à Av. Abou Kacem Echebbi Im Carthago 3ème étage Sfax.

2022X00504VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Moncef Benhamed

Avocat à la cour de cassation - Sfax

L'adjudication : Aura lieu le mercredi le 25/5/2022 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis zone 3 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax, affaire n°1492.

Partie poursuivante : Société COMPTOIR DU SUD POUR LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION «COSMAC» S.A.R.L, RC : 185721996 ET RNE sous n°0008640N, représentée par son gérant, sise à route Soukra km 4 Sfax 3012, représentée par son avocat Maître Benhamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son cabinet sis à la rue Habib Thameur immeuble El Manar escalier A, 4ème étage B. N. 26 Sfax 3000.

L'avocat poursuivant : Maître Benhamed Moncef, avocat à la cour de cassation, domicilié à son cabinet sis à la rue Habib Thameur immeuble El Manar escalier A, 4ème étage B. N. 26 Sfax 3000. TVA 269491T A-P-000.

Partie saisie : Naceur Ben Salah Ben Maktouf Ben Salem, commerçant, demeurant à la route de Gabès Km 7 Zanket touta Sfax, CIN 01010587.

Il y aura vente aux enchères publiques :

Toutes les parts à l'indivis du bien immobilier objet du titre foncier n°60563 Sfax, nommé «Leila» situé à Sidi Abid Sfax sud gouvernorat de Sfax d'une superficie de 2670 parts sur 27281 parts la 1ère parcelle est de 2400 parts déposée à l'administration foncière de Sfax le 6/6/2011 volume 01/2011 n°3636 et la 2ème est de 270 parts déposée le 7/12/2020 à Sfax volume 01/2020 n°9300.

Mise à prix : Cent soixante dix sept milles dinars (177.000,000 d) après déduction 40%.

La visite : Peut avoir lieu tous les jours pendant l'horaire administratif. Pour plus de renseignements à contacter le greffe du Tribunal de 1ère instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant sis à l'immeuble Elmanar Escalier A bureau 26 Sfax. Tout participant à l'adjudication doit consigner au moins le tiers de la mise à prix selon la loi, et les étrangers doivent se procurer d'une autorisation d'achat préalable du gouverneur.

2022X00505VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître Abderrazak Kilani

Avocat à la cour de cassation

De la Société Civile Professionnelle "AVOCATS CONSEILS UNIS"

Rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

MF : 000MA745188T

Poursuivant : Banque de Tunisie, société Anonyme RC n°B1105941996, représentée par son Président Directeur Général, siège social 2 rue de Turquie Tunis.

Partie saisie : Monsieur Taoufik Ben Abderrahmen Khouili, CIN n°02256004 demeurant à l'Avenue Slaheddine Bouchoucha Mjaz el bab, Béja.

Avocat poursuivant : Maître Abderrazak Kilani, Avocat à la cour de cassation, de la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS» sise rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis, MF : 000MA 745188T.

Immeuble objet de la vente :

Les parts indivises de l'immeuble objet du TF n°39217 Ariana dénommé "Chott Goss II" dont la superficie totale s'élève à 2437m² est divisée en 2437 parts et la saisie porte sur 2251 m² c'est-à-dire 2251 parts sur 2437 parts.

L'immeuble objet de la saisie consiste en un lot de terrain clôturé avec une ouverture située au 114 avenue de la Mer Méditerranéenne région de Raouad du gouvernorat de l'Ariana.

Les parts dans l'indivision sont entourées d'une clôture avec une ouverture sur l'Avenue principale c'est-à-dire de la Mer Méditerranéenne ou on trouve une quantité énorme d'ordures puis ou accède à un grand terrain comprenant un début de construction délaissée à droite de l'entrée et une autre construction à gauche de l'entrée menacée de s'effondrer et compte des traces d'incendie sur les murs et puis on trouve le reste de terrain qui s'étend sur une grande superficie et tout au bout on trouve un grand mur de clôture comprenant une ouverture ouvrant sur la mer directement.

A l'intérieur des parts indivises on trouve des ordures délaissées.

Près de la clôture de façade on trouve des ordures et l'immeuble est délaissé.

La clôture avant et arrière des parts indivises est démolie en partie et l'intérieur est dans un mauvais état.

Mise à prix : La mise à prix est de six cent soixante-dix-sept mille trois cent dinars (677.300, D000).

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance de l'Ariana Palais de justice de l'Ariana sis à rue André Ampère l'Ariana 2080, le lundi 30 mai 2022 (30/5/2022) à 9h du matin et suivante.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe de Tribunal de 1ère instance de l'Ariana où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Abderrazak Kilani, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS», siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2022401034VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mouna Maghroum

Avocate à la cour de cassation

71 Avenue de l'Indépendance, Le Bardo

Tél : 71 580 730

1) Poursuivant : AMEN BANQUE, S A représentée par son représentant

légal ayant son siège social à Tunis Av Mohamed 5, RC : B176041996 Tunis et élisant domicile à l'étude de l'avocat poursuivant ci-dessus mentionné

2) Partie saisie : 1/ Société SHODAI RESTO SALON DE THE, SARL, représentée par son gérant, siège social au 114 Avenue Moawouiya Ibn Abi Sofien Menzeh 7 Ariana, RC N° B0361752015, en tant que débiteur.

2/ Jamel Belguith, PDG de société, CIN n°01196268, demeurant au 10 rue Rachid Ayachi Ennasr 2 Ariana, en tant que caution hypothécaire

3/ Sabiha Chouiakh épouse Jamel Belguith, représentante commerciale, CIN n°00261807, demeurant au 10 rue Rachid Ayachi Ennasr 2 Ariana, en tant que caution hypothécaire

3) Avocat poursuivant : Maître Mouna Maghroum Avocate à la cour de cassation, 71 Avenue de l'Indépendance, Le Bardo Matricule fiscal 784740 N AP 000

4) Immeuble saisi : le titre foncier n°76568 Ariana au nom de «Jamel» consistant en un appartement n° B4 Bloc 4 à la Résidence SEVIL rue Jasmin à coté de la mosquée Ibrahim Khalil Jardin d'el Menzeh 2 Mnihla Ariana située à droite de la porte d'entrée arrière de l'immeuble, la porte d'entrée de l'appartement se composant d'un salon avec balcon salle d'eau, salle de bain, cuisine et 3 chambres à coucher d'une superficie totale de 97 m².

5) Mise à prix : Le prix introductif est de deux cent et un mille cinq cent dinars (201.500.000 dt), ainsi que les frais légaux.

6) Visite de l'immeuble : tous les jours, Pour de plus amples informations prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana et à l'étude de l'avocate poursuivante.

7) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi trente mai 2022 (30/5/2022) à partir de 9 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de l'Ariana

8) Autorisations administratives : les étrangers doivent être munis en plus des autorisations administratives nécessaires.

Observations : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2022401038VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ben Jaballah Béchir

Avocat à la cour de cassation

Av. Hédi Nouira Menzel Bourguiba

Tel et fax : 72 462 221

Requérant : Société BH Bank en la personne de son représentant légal, société anonyme enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0024588 W dont le siège social sis à l'Avenue Mohamed V Tunis son domicile élu chez l'étude de son Avocat Maître Ben Jaballah Béchir sis à Av Hédi Nuira Menzel Bourguiba en sa qualité de créancier saisissant hypothécaire.

Débiteur saisi : 1- Monsieur JELASSI RAMZI demeurant à 15 rue Aïn Meriem Erawebi Bizerte.

2- Madame MAAYEZ OLFA demeurant Avenue Habib Bourguiba Ghar El Meleh.

Avocat poursuivant : Maître Ben Jaballah Béchir avocat à la cour de cassation Av Hédi Nouira Menzel Bourguiba.

Immeuble saisi : Les deux titres fonciers jumelés n°41201 Bizerte nommés «khadija» d'une superficie globale de 223 m² et 19621 Bizerte nommée «fatima» d'une superficie globale de 243 m² situant à GHAR El Meleh Bizerte sur lesquelles est bâtie une plate forme en béton et des poteaux en béton et une dalle avec garage et un puits.

Mise à prix : Elle a été fixée à la somme de quatre vingt quatre mille huit cent quatre vingt dinars (84.880.000 DT).

La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après consignation du tiers du prix.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 24 mai 2022 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Bizerte.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs.

La consultation du cahier des charges peut se faire soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Bizerte soit en l'étude de Maître Ben Jaballah Béchir sis à Av Hédi Nouira Menzel Bourguiba.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2022401042VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Andolsi Lamia

Avocate à la cour d'appel

Partie poursuivante : Mr Nouioui Abdsattar titulaire de la CIN 00473313 non enregistrée au registre national des entreprises demeurant au 6 rue sabra cité Ettadhamen Ariana domicile élu chez Maître Andolsi Lamia Avocate à la cour d'appel 13 Avenue Bab Bnat Tunis.

Avocate poursuivante : Maître Andolsi Lamia Avocate à la cour d'appel 13 Avenue Bab Bnat Tunis MF : 1061272 T

Partie poursuivante : Gadria Mahmoud titulaire de la CIN n°00079877 non enregistrée au registre national des entreprises demeurant société GAMA Industrielle Enfidha Sousse.

Immeuble saisie et mis en vente : 3042.5 parts dans l'indivision du titre foncier n°639604 Nabeul et la totalité du titre foncier n°639405 Nabeul d'une superficie de 24580 m² sise à Bouficha Sousse composé des deux parcelles 829 et 750 composées de 200 oliviers et d'autres arbres fruitier avec des bâtiments pour plusieurs utilisations et des canaux d'Irrigations goutte à goutte et 2 puits avec réservoir d'eau et dispositif de filtrage d'eau et dans la parcelle 829 A il y'a une vole pavée finie par un complexe des maisons composées d'un rez-de-chaussée pour habitation composée d'un hall à droite il y'a la cuisine salon, suite des parents composé d'une

chambre à coucher, salle de bain et 2 chambres à coucher et toilette et un hall et en nord grand salon s'ouvre sur un hall derrière 3 chambres, et une piscine avec ses chambres et un parking et un abri de voiture avec un toit en bois et une cuisine bien équipée et chambre du gardien et la parcelle 750 A est un terrain agricole composé d'une terrasse de loisir en pierres décoratives.

Mise à prix : est fixée à neuf cent soixante seize mille cent soixante dix dinars sans les frais subis qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de l'adjudication : Le lundi 30 mai 2022 à partir de 9 h à l'audience des saisies Immobilières auprès du tribunal de première Instance de Sousse 2.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus amples Informations consultez le cahier des charges au greffier du tribunal de première instance de Sousse2.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise prix à la trésorerie ou présente un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2022401044VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Andolsi Lamia

Avocate à la cour d'appel

Partie poursuivante : Mme Chihaoui Rahila titulaire de la CIN 00278758 non enregistrée au registre national des entreprises demeurant 6 rue sabra cité Ettadhmen Ariana domicile élu chez Maître Andolsi Lamia Avocate à la cour d'appel 13 Avenue Bab Bnat Tunis.

Avocate poursuivante : Maître Andolsi Lamia Avocate à la cour d'appel 13 Avenue Bab Bnat Tunis MF : 1061272 T

Partie poursuivante : Youssef Ben Taher Ben Haj Chaaben Aroua titulaire de la CIN 00478333 non enregistrée au registre national des entreprises ayant domicile élu chez maître kdissi Rawah 91 Avenue la Liberté Tunis et Maître Bahri Bahrini 2 ter Avenue Madrid Tunis

Immeuble saisi et mis en vente : La totalité de la propriété objet du titre foncier n° 63484 Ben Arous d'une superficie 365 m² sise à rue El Akaba n°4 cité érriadh borj cedria Soliman Grombalia villa pour habitation composée d'un grand salon, 3 chambres à coucher une cuisine, salle de bain et une salle d'eau et d'un studio.

Mise à prix : est fixée suite à trois cent quarante huit mille dinars après sans les frais subis qui seront fixés par le tribunal.

Date et lieu de l'Adjudication : Le lundi 23 mai 2022 à partir de 9 h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Grombalia.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus amples informations consultez le cahier des charges au greffier du tribunal de première instance de Grombalia.

Observation : Tous participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2022401045VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution des deniers

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère Instance de Bizerte

Affaire n°239

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers au Tribunal de 1ère Instance de Bizerte en date du 18-4-2022 il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la liquidation de la Société TECHNO OPTIQUE suite à la requête déposée par Maître Ben SMAIL Férid au nom de la CNSS.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du produit de la liquidation doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et suivants du CPCC.

2022T00448VEPA2

Cession d'une société

Société Helmi de Carrelage S.A.RL.

Siège social : route de Sousse Km 3 El Jem 5160 - Mahdia

I.U : 1051950E

En vertu du jugement préparatoire n°43 (redressement judicaire) rendu par le Tribunal de Première Instance de MAHDIA en date du 12 avril 2022, il a été déclaré la cession de la société ci-dessus indiquée à un tiers et la nomination de l'expert judicaire Mr. Ismail SBAI, dont le siège est sis au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar Sousse 4000, chargé d'élaborer un cahier des charges.

2022S00485VEPA2

Nomination d'un liquidateur judicaire

En vertu de l'ordonnance sur requête n°12221 émanant du tribunal de première instance de Sfax 2 en date du 18 mars 2022, il a été décidé la nomination du maître Souphia Gharbi, son cabinet sis à 78 rue Sidi Belhssan (rue el adoul) (ville arabe) Sfax en tant que liquidatrice de procession de Saleh Ben Khlifa à rwached bir ali ben khlifa Sfax. Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un (1) mois à partir de l'apparition de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2022X00506VEPA2

Décision d'Ouverture des Procédures Judiciaires

N°335 du 12/4/2022

En vertu de l'ordonnance n°335 du 12/4/2022 rendue par le Tribunal de 1ère Instance de l'Ariana.

Il a été décidé l'Ouverture des Procédures Juridiques pour la Société «ANICHAM» Identifiant unique n° 01085612.

Le Juge IBTHEL AYADI est nommée Juge Commissaire, Monsieur CHIHI YOUSSEF Administrateur Juridique (Tél. : 28.454.241).

Les créanciers sont appelés à déclarer leurs dettes dans un délai d'un mois.

2022401029VEPA2

SOCIETE REGIONALE D'INDUSTRIE LAITIERE (SORIL)

Route Gabès - Koutine 4121

Identifiant Unique : 7971 B

Matricule Fiscal : 07971 B/A/M/000

Numéro d'affiliation à la CNSS : BAM07971

Suivant jugement préparatoire rendu par le tribunal de première instance de Médenine le 6 avril 2022 dans l'affaire n°2220, il a été prononcé l'incapacité de la Société Régionale d'Industrie Laitière (SORIL) à poursuivre son activité par lui-même et a ordonné la poursuite de son activité par sa cession aux tiers. L'administrateur judiciaire Monsieur Mohamed Ali GANTRI est chargé de préparer le cahier de charges de cession sous le contrôle du juge commissaire Madame Sahar NOUMA dans un délai ne dépassant pas 15 jours de la date de cette décision et son dépôt au greffe du tribunal et au domicile de la société. Les soumissionnaires doivent soumettre leurs offres à l'administrateur judiciaire au plus tard le 01 juillet 2022. L'administrateur judiciaire doit publier cette décision d'ouverture du délai de réception des offres au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dans l'un en langue arabe et ce dans le vingt jours suivant la date de cette décision et la remise des offres reçues au tribunal avant la date de l'audience.

Tout intéressé peut retirer le cahier des charges auprès de l'administrateur judiciaire à son domicile sis à Avenue 20 mars - Immeuble ZITOUNA 1er étage Bureau n°07 - Zarzis 4170 (Tél 75 681 466 / 53 218 147) tous les jours de travail et dans les horaires administratifs, et que les offres doivent parvenir à l'administrateur Judiciaire au plus tard le 01 Juillet 2022 à son domicile à l'adresse suivante :

L'administrateur judiciaire Mohamed Ali GANTRI Avenue 20 mars - Immeuble ZITOUNA 1er étage Bureau n°07 - Zarzis 4170.

2022401030VEPA2

Avis aux créanciers

En vertu de l'Ordonnance sur requête n°96034, rendue par Monsieur le premier vice président du tribunal de Première instance de Tunis le 14/4/2022, Monsieur Marouene EL BENNA, demeurant au 24 bis-2ème étage - bureau n°05, Avenue Bab Bnet - Tunis, a été nommé liquidateur de la machine Cobalt 60, installée à la polyclinique Ettaoufik- Tunis, appartenant au feu Docteur Farouk EL BENNA et la désignation d'un juge commissaire pour les opérations de liquidation.

Les créanciers qui entendent inscrire leurs créances, sont tenus de produire leurs justificatifs entre les mains du liquidateur dans les délais légaux.

2022401036VEPA2

Distribution des deniers

Ministère de la justice

Tribunal de 1ère instance de Béja

En vertu de l'ordonnance rendue par la juge-commissaire de la distribution des deniers au tribunal de 1ère instance de Béja en affaire n°150 prononçant l'ouverture de la procédure de la distribution des deniers aux créanciers selon leurs degrés.

Suivant la requête de distribution déposée par maître Zlaoui Mohamed Ali avocat à Béja pour le compte de ses mandataires Bassma Chihi et autres et à l'encontre de la société TGM BEJA SARL.

Et après avoir consigné les deniers à la caisse des dépôts et consignation dont le montant est de 46.350.000 Dinars.

Vu les quittances de consignation numéro M043482 et M043483 datées du 5/10/2021.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, a peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe de tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour, la produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de créance, s'il y a lieu.

Cet avis établi conformément aux articles 466 et 468 du code de procédure civile et commerciale.

2022401041VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF N°12-2005 du 18/5/2005

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 0970061L/M/N/000

Messieurs les actionnaires de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 mai 2022 à 10 heures à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2021 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2021 ;

4. Approbation des conventions réglementées ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2021 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2021 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Nomination des administrateurs ;

9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2022R00996SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable régie la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances du 29/10/1996

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 0587453J/M/N/000

Messieurs les actionnaires de SICAV TRESOR, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 mai 2022 à 9 heures à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31.12.2021 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2021;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2021 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2021 ;

7. Fixation du montant des Jetons de présence;

8. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2022R00997SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances du 25/01/1994

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Identifiant Unique : 0492665X/M/N/000

Messieurs les actionnaires de SICAV PROSPERITY, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 mai 2022 à 10H30 à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2021 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2021 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2021

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2021 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence ;

8. Nomination des Administrateurs;

9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2022R00998SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances du 25/01/1994

Siège social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Identifiant Unique : 723761G/M/N/000

Messieurs les actionnaires de SICAV OPPORTUNITY, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 mai 2022 à 11 heures à l'agence de Tunisie Valeurs sise au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société de l'exercice clos le 31.12.2021 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes concernant ce même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2021 ;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus aux Administrateurs pour la gestion relative à l'exercice 2021

6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2021

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Nomination des administrateurs;

9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

2022R00999SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Autorisation du ministère des finances du 5 mars 1992

Identifiant Unique : 0381567E

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de "TUNISIE SICAV, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 mai 2022 à 11 heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Affectation du résultat.

2022R01000SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Autorisation du ministère des finances du 2 Avril 1993

Identifiant Unique : 0437870 P

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de SICAV PLUS, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 18 mai 2022 à 11 h 30 à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Affectation du résultat.

2022R01001SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Conseil du Marché Financier N°04-2005 du 16 Février 2005

Identifiant Unique 0916392X

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de SICAV ENTREPRISE, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 mai 2022 à 12 heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Affectation du résultat.

2022R01002SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

STRATEGIE ACTIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Conseil du Marché Financier N°182005 du 3 octobre 2005

Identifiant Unique : 0943109 G

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de STRATEGIE ACTIONS SICAV, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 18 mai 2022 à 10 h 30 à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Approbation du rapport du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats.

2022R01003SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

TUNISIE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Autorisation du ministère des finances du 5 mars 1992

Identifiant Unique : 0381567E

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de TUNISIE SICAV, sont invités à l'Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 18 mai 2022 à 16 Heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Modification et mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives en vigueur

2- Split de la valeur liquidative de TUNISIE SICAV par deux

2022R01004SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Autorisation du ministère des finances du 2 Avril 1993

Identifiant Unique : 0437870 P

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de SICAV PLUS, sont invités à l'Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 18 mai 2022 à 16 heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Modification et mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives en vigueur.

2022R01005SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SICAV ENTREPRISE

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Conseil du Marché Financier n°04-2005 du 16 Février 2005

Identifiant Unique : 0916392X

Siège social : 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de SICAV ENTREPRISE, sont invités à l'Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 18 mai 2022 à 16 Heures à son siège social sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis.

L'ordre du jour est le suivant :

1- Modification et mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives en vigueur.

2022R01006SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 18/5/2022

MACOFLEX S.A

Au capital de 800.000 Dinars

Siège social : Route de Tunis km 6 - 8027 Soliman

Matricule fiscal : 0028603TAM000

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire le mercredi 18 mai 2022 à 10h au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital.

2022R01008SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE REGIONALE DE TRANSPORT

Du Gouvernorat de Jendouba

S.A. au capital de 220.050,000 D

Siège social : Boulevard 9 Avril 1938 Jendouba

M.F : 007458 N/A/M/000

R.N.E : N°B156751997

Messieurs les actionnaires au capital de la Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Jendouba sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire prévue le jeudi 19 mai 2022 à 10H du matin au siège social de la Société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2021, 2022 et 2023.

2022R01010SANB3

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERE DJERBA

Société en liquidation

Société anonyme

Siège social ex hôtel les sirennes Djerba

IDF : 0010304v

RC : B194211996

Les actionnaires ayant au minimum 10 actions de capital de la société sont convoqués pour l'assemblée extraordinaire qui sera le 4/5/2022 à partir de 9H du matin au bureau de l'avocat de la société Maître Meftah Soltani rue Sakiet Sidi Youssef Houmet Souk Djerba pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La liquidation de tous les biens de la société et la répartition des fonds relatifs à chaque actionnaire après la régularisation de toutes les dettes et les charges règlementaires.

Cet avis a été publié aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien».

2022R01031SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE MAGHREBINE DE TRANSPORT TERRESTRE «SMTT»

S.A au capital de 3.500.000 Dinars

R.N.E : 0020209 C

Siège social : Avenue Hédi Nouira - Route du Bac - 1125 Radés Mellaha

Messieurs les actionnaires de la Société Maghrébine de Transport Terrestre «SMTT» sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le vendredi 20 mai 2022 à 11h au siège social de la société MEDICARS, sis à la Route de Tunis 4022 Akouda, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les états financiers de l'exercice 2021

2. Approbation, s'il y a lieu, des dits états financiers.

3. Approbation, s'il y a lieu, des opérations entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au 31 décembre 2021

6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

7. Nomination de nouveaux Administrateurs.

8. Pouvoirs pour formalités.

Aussi, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le même jour à 12h au siège social de la société MEDICARS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes Afférent à l'augmentation du capital social,

2/ Augmentation du capital social par incorporation des réserves,

3/ Modification corrélative des statuts,

4/ Pouvoirs pour formalités.

2022S00491SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

LA SOCIETE MEDITERRANEAN INDUSTRY CARS «MEDICARS»

S.A au capital de 12.000.000 Dinars

R.N E : 1239981Z

Siège social : Route de Tunis 4022 Akouda

Messieurs les actionnaires de la Société MEDICARS sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 20 mai 2022 à 10h au siège social de la société sis à la Route de Tunis 4022 Akouda, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'activité de la société et sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021.

2/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des dits états financiers.

3/ Approbation des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

4/ Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6/ Pouvoirs pour formalités.

Aussi, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le même jour à 11 h au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes afférent à la réduction du capital social,

2. Réduction du capital social,

3. Augmentation du capital social,

4. Modification corrélative des statuts,

5. Pouvoirs pour formalités.

2022S00492SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MAGHREBINE DE TRANSPORT TERRESTRE ET INTERNATIONAL «SMTTI»

S.A au capital de 500.000 Dinars

R.N.E : 614628 V

Siège social : Avenue Hédi Nouira - Route du Bac - 1125 Radés Mellaha

Messieurs les actionnaires de la Société MAGHREBINE DE TRANSPORT TERRESTRE ET INTERNATIONAL «SMTTI» sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 20 mai 2022 à 11h au siège social de la société MEDICARS sis à la Route de Tunis 4022 AKOUDA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2021.

2. Approbation, s'il y a lieu, des dits états financiers.

3. Approbation, s'il y a lieu, des opérations entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au 31 décembre 2021

6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

7. Pouvoirs pour formalités.

2022S00493SANB3

Convocation à l'AGO de MEDIPHARM-SADEP

Capital de 2.710.800 à Z.I Charguia 2

MF : 382523WAM000

Les actionnaires sont invités à assister à l'AGO le 19/5/2022 à 9h selon l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration des exercices 2017/18/19

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes des exercices 2017, 2018 et 2019

3- Approbation des états financiers des exercices 2017/18/19

4- Affectation des résultats des exercices 2017/18/19

5- Approbation s'il y a lieu des conventions réglementé de l'art 200 et suivant du code des Stés

6- Quitus aux administrateurs

7- Renouvellement du mandat des Administrateurs

8- Nomination du commissaire aux comptes

9- Convocation du Conseil d'Administration pour le renouvellement du mandat du P.D.G

10- Pouvoir pour formalités.

2022401037SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE AL HIFADH SICAV

Siège social : Résidence Inès Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord - Tunis

Objet : Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83

Agrément CMF n° : 24-2007 du 05/12/2007

Publication au JORT : JORT n°48 du 13 juin 2008

Matricule fiscal : 1055155B/N/M/000

RC : B0143772008

Messieurs les actionnaires d'AL HIFADH SICAV sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 24 mai 2022 à 9 h au siège social de la TSI, situé au Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord - Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31/12/2021,

2. Quitus aux administrateurs,

3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation de la date de mise en paiement des dividendes,

4. Fixation du montant des jetons de présence.

5. Pouvoir.

2022401047SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Assurances At- Takafulia

La Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

SA au capital de 10.000.000 DT

Siège social : 15, Rue EL Quods 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1308074G

Les actionnaires de la société la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 17 mai 2022 à 11h, au siège social de la société situé au 15 Rue EL Quods 1002 Tunis belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021.

3. Lecture du rapport du Comité Charaique 2021.

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers 2021.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2021.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Fixation des jetons de présence des administrateurs, et du Comité Charaique et des Comités.

2022401050SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

et présentation des candidatures pour l'adhésion au Conseil d'Administration

Le président de la commission administrative provisoire de la Société Mututelle Centrale des Services Agricoles «Grandes Cultures» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 mai 2022 à 10H du matin au siège social de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche sise à Cité el Khadra - Tunis pour débattre l'ordre du jour suivant:

1) Lecture du rapport des activités de la commission administrative provisoire.

2) Présentation des candidatures pour l'adhésion au Conseil d'Administration.

3) Election des membres du Conseil d'Administration.

Au cas où le quorum ne sera pas atteint, l'assemblée générale ordinaire se tiendra le 9 juin 2022 à 10H du matin au siège social de l'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche sise à Cité el Khadra- Tunis. Il est à signaler que chaque adhérent doit être muni de sa carte d'identité nationale lors de sa présentation au siège à 9H du matin pour s'inscrire à la liste de présence.

Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents pour la première et la deuxième Assemblées.

Toute procuration doit porter une signature légalisée ou bien le cachet de l'entreprise concernée.

Sachant que la candidature au Conseil d'Administration débutera dès la publication de cet avis aux journaux jusqu'au 12 Mai 2022. Les conditions de candidatures doivent être conformes aux articles 8 et 26 du statut type des Sociétés Mutuelles Centrales des Services Agricoles «Grandes Cultures» et aux lois générales en vigueur.

Les demandes de candidature doivent être adressées au nom de Mr le Président de la commission administrative provisoire, par lettre recommandée avec accusé de réception et le cachet de la poste faisant foi ou bien le cachet du bureau d'Ordre Central de la Société Mutuelle Centrale des Services Agricoles «Grandes Cultures».

2022T00444SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

Dans le cadre de la réalisation des projets de développement, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique de haute tension (225 kV), d'une longueur d'environ 50 km reliant les deux postes Haute tension Tajerouine et Bir Chaabene.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, aux sièges des gouvernorats de Kef et de Kasserine, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2022R01009DIVD2

Avis

Mm Mabrouka Fedhi annonce qu'elle possède un terrain de 2230 m² contient une maison sise à la route Sidi Manssour k12 Zanket Echikh Sfax, son titre de propriété de ce terrain a disparu, elle veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Notaire Maître Zoghlami Samira, dans un délai de 30 jours, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2022X00499DIVD2

BH ASSURANCE

Société anonyme au capital de 13 300 000 Dinars
Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003
Identifiant unique : 0538937C

BILAN APRES AFFECTATION

DT

Actifs du Bilan	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissement provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels	4 507 480	3 032 176	1 475 304	1 801 304
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	4 862 675	3 380 441	1 482 234	1 110 807
AC 3 Placements	192 078 600	13 955 225	178 123 375	179 103 336
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	78 672 831		78 672 831	76 143 693
AC 6 Créances	67 382 990	14 617 978	52 765 012	43 284 770
AC 7 Autres éléments d'actif	69 985 494		69 985 494	47 282 872
	417 490 070	34 985 820	382 504 250	348 726 782

DT

Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	45 249 085	34 980 652
CP3 rachat d'action propres		
CP4 autres capitaux propres	19 066 799	18 566 799
CP5 résultats reportés	174 665	721 175
Total capitaux propres après affectation	**77 790 549**	**67 568 626**
Passif		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	816 565	168 565
PA3 Provisions techniques brutes	227 747 850	208 012 017
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	48 993 088	46 524 707
PA6 Autres Dettes	21 743 575	21 058 181
PA7 Autres passifs	5 412 623	5 394 686
	382 504 250	**348 726 782**

2022R01052BCFA5

SICAV AXIS TRESORERIE

Société d'Investissement à Capital Variable régie par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 1/2003 du 13/05/2003
RNE 0842067 D - MF 0842067 DAM 000
Siège Social : Yasmine Tower bloc C 6ème étage, Centre Urbain Nord- 1082 TUNIS

Etats financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2021

Bilan, état de résultat et état de variation de l'actif net
(Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF)

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4.1.1	**37 783 597**	**33 455 231**
Titres des Organismes de Placement Collectif		2 625 227	2 593 112
Obligations et valeurs assimilées		35 158 370	30 862 119
Placements monétaires et disponibilités		**18 056 786**	**26 503 293**
Placements monétaires	4.1.2	6 981 393	13 631 794
Disponibilités		11 075 393	12 871 499
Autres Actifs	4.1.5	**72 202**	**115 445**
TOTAL ACTIF		**55 912 585**	**60 073 969**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	4.1.6	**49 572**	**54 237**
Autres créditeurs divers	4.1.7	**37 385**	**32 067**
TOTAL PASSIF		**86 957**	**86 304**
ACTIF NET			
Capital	4.1.8	**53 212 320**	**57 029 469**
Sommes distribuables		**2 613 308**	**2 958 196**
Sommes distribuables des exercices antérieurs		485	357
Sommes distribuables de l'exercice		2 612 823	2 957 839
ACTIF NET		**55 825 628**	**59 987 665**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**55 912 585**	**60 073 969**

ETAT DE RESUTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	**1 686 202**	**1 351 288**
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 617 019	1 347 764
Dividendes		69 183	3 524
Revenus des placements monétaires	4.2.2	**1 576 734**	**2 412 388**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**3 262 936**	**3 763 676**
Charges de gestion des placements	4.2.3	(514 535)	(559 838)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**2 748 401**	**3 203 838**
Autres charges	4.2.4	(96 115)	(91 527)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**2 652 286**	**3 112 311**
Régularisation du résultat d'exploitation		(39 464)	(154 472)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**2 612 823**	**2 957 839**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		39 464	154 472
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		174 760	168 364
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		83 416	136 719
Frais de négociation de titres		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		**2 910 462**	**3 417 394**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**2 910 462**	**3 417 394**
Résultat d'exploitation	2 652 286	3 112 311
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	174 760	168 364
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	83 416	136 719
Frais de négociation de titres	-	
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	**(1 695 277)**	**(1 685 904)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**(5 377 222)**	**23 476 804**
Souscriptions		
- Capital	108 029 047	228 613 293
- Régularisation des sommes non distribuables	138 458	514 032
- Régularisation des sommes distribuables	4 359 624	10 462 825
Rachats		
- Capital	(112 058 208)	(205 113 251)
- Régularisation des sommes non distribuables	(184 622)	(492 200)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 661 521)	(10 507 895)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(4 162 037)**	**25 208 294**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	59 987 665	34 779 371
En fin de l'exercice	55 825 628	59 987 665
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	546 604	320 067
En fin de l'exercice	507 977	546 604
VALEUR LIQUIDATIVE	**109,897**	**109,746**
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**5,06%**	**5,53%**

2022401028BCFA5

SOCIETE AL HIFADH SICAV

Siège social : Résidence Ines Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord –Tunis- .
Objet : Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83
Agrément CMF n° : 24-2007 du 05/12/2007
Publication JORT : JORT n°48 du 13 juin 2008
Matricule fiscal : 1055155B /N/M/000
RC : B014377 2008

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-21	31-déc.-20
Portefeuille-titres	3.1	**8 678 906,052**	**3 866 086,181**
Obligations de sociétés		2 631 492,513	1 055 933,024
Emprunts d'Etat		5 383 864,139	2 480 975,157
Titres des Organismes de Placement Collectif		663 549,400	329 178,000
Placements monétaires et disponibilités	3.3	**4 589 441,135**	**3 725 866,570**
Placements monétaires		3 943 677,112	2 232 091,339
Disponibilités		645 764,023	1 493 775,231
Créances d'exploitation	3.5	**830 268,081**	**7 810,991**
Total Actif		14 098 615,268	7 599 763,742
Passif			
Opérateurs Créditeurs	3.6	28 077,341	12 820,727
Autres créditeurs divers	3.7	20 249,100	18 883,744
Total Passif		**48 326,441**	**31 704,471**
Actif net		**14 050 288,827**	**7 568 059,271**
Capital	3.8	**13 431 431,569**	**7 149 733,169**
Sommes distribuables	3.11	**618 857,258**	**418 326,102**
Sommes distribuables des exercices antérieurs		85,485	31,282
Sommes distribuables de la période		618 771,773	418 294,820
Actif net		**14 050 288,827**	**7 568 059,271**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**14 098 615,268**	**7 599 763,742**

NB : Les états financiers dans leur intégralité seront publiés dans le Bulletin du CMF

SOCIETE AL HIFADH SICAV

Siège social : Résidence Ines Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord –Tunis- .
Objet : Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83
Agrément CMF n° : 24-2007 du 05/12/2007
Publication JORT : JORT n°48 du 13 juin 2008
Matricule fiscal : 1055155B /N/M/000
RC : B014377 2008

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 décembre 2020
Revenus du portefeuille titres	**3.2**	**335 803,495**	**213 167,804**
Dividendes			
Revenus des obligations		185 917,000	82 114,316
Revenus des emprunts d'Etat		149 886,495	131 053,488
Revenus des placements monétaires	**3.4**	**240 239,058**	**239 529,454**
Revenus des billets de trésorerie		93 858,891	182 647,835
Revenus des certificats de dépôt		60 049,496	19 610,080
Revenus des comptes à vue		86 068,336	37 271,539
Revenus des prises en pensions		262,335	
Total des revenus des placements		**576 042,553**	**452 697,258**
Charges de gestion des placements	**3.9**	(72 008,379)	(47 688,545)
Revenus nets des placements		**504 034,174**	**405 008,713**
Autres charges	**3.10**	(44 647,425)	(27 536,056)
Résultat d'exploitation		**459 386,749**	**377 472,657**
Régularisation du résultat d'exploitation		159 385,024	40 822,163
Sommes distribuables de la période		**618 771,773**	**418 294,820**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(159 385,024)	(40 822,163)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(9 932,513)	(13 174,719)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		17 309,969	82,390
Frais de négociation de titres		(1 149,104)	0,000
Résultat de la période		**465 615,101**	**364 380,328**

NB : Les états financiers dans leur intégralité seront publiés dans le Bulletin du CMF

SOCIETE AL HIFADH SICAV

Siège social : Résidence Ines Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord –Tunis- .
Objet : Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83
Agrément CMF n° : 24-2007 du 05/12/2007
Publication JORT : JORT n°48 du 13 juin 2008
Matricule fiscal : 1055155B /N/M/000
RC : B014377 2008

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2020
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	**465 615,101**	**364 380,328**
Résultat d'exploitation	459 386,749	377 472,657
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(9 932,513)	(13 174,719)
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	17 309,969	82,390
Frais de négociation de titres	(1 149,104)	0,000
Distributions de dividendes	**(418 290,420)**	**(338 670,865)**
Transaction sur capital	**6 434 904,875**	**1 076 810,096**
Souscription	**27 328 568,628**	**9 273 317,928**
Capital	26 932 400,000	9 157 600,000
Régularisation des sommes non distribuables	(440 375,427)	(140 514,418)
Régularisation des sommes distribuables	836 544,055	256 232,346
Rachat	**20 893 663,753**	**8 196 507,832**
Capital	20 550 500,000	8 105 000,000
Régularisation des sommes non distribuables	(333 945,475)	(123 897,577)
Régularisation des sommes distribuables	677 109,228	215 405,409
Variation de l'actif net	**6 482 229,556**	**1 102 519,559**
Actif net		
En début de période	7 568 059,271	6 465 539,712
En fin de période	14 050 288,827	7 568 059,271
Nombre d'actions		
En début de période	72 656	62 130
En fin de période	136 475	72 656
Valeur liquidative	**102,951**	**104,162**
Taux de rendement de la période	**4,364%**	**5,331%**

NB : Les états financiers dans leur intégralité seront publiés dans le Bulletin du CMF

2022401048BCFA5